

Ordre du jour

La présidence du SPECS s'adresse aux membres pour faire deux points de mise à jour :	2
1- Respect lors des assemblées	2
2- FRS	2
1. Nomination à la présidence de l'assemblée.	2
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.	2
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 204^e assemblée générale tenue le 14 octobre 2021.	2
5. Entente de principe	3
5.1 Présentation du contexte politique et économique	3
5.2 Présentation de la table centrale	3
5.3 Présentation de la table sectorielle	3
5.4 Discussion et vote sur l'entente de principe	4
5.4.1 Nomination d'un directeur de scrutin et de deux scrutateurs	4
5.4.2 Recommandation 1	4
5.4.3 Recommandation 2	5
5.4.4 Recommandation 3	5
6. Principes d'utilisation de l'annexe E-104.....	5
7. Point d'information.....	6
7.1 CRT	6
7.2 Modalités des réunions	7
8. Élections	7
8.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections.	7
8.2 Comité de surveillance (Syndical – 01) - Mandat d'un an	7
9. Divers	7
9.1 Comité Femmes	7
9.2 Comité Précarité.....	7
10. Levée de l'assemblée	8

La présidence du SPECS s'adresse aux membres pour faire deux points de mise à jour :

1- Respect lors des assemblées

Lors de la dernière assemblée, certaines interventions ont été un peu virulentes. La présidence rappelle que lors des assemblées, le respect est de mise dans toutes les interventions.

2- FRS

Lors de la dernière assemblée, des questions ont été soulevées concernant le FRS et les cotisations payées par les membres. Le trésorier annonce qu'un point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée à ce sujet.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 205.1

« Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence d'assemblée. »

Julie Dionne propose et Catherine Ladouceur appuie.

Personne ne demande le vote.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 205.2

« Il est proposé d'accepter le nouveau membre qui suit :

- Gabriel Auclair (Physique). »

Jolyane Arsenault propose et Mathieu Deschamps appuie.

Personne ne demande le vote.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 205.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour présenté. »

Michèle Le Risbé propose et Philippe Langlois appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 204e assemblée générale tenue le 14 octobre 2021.

Résolution 205.4

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 204^e assemblée générale tenue le 14 octobre 2021 tel que présenté. »

Annissa Laplante propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

5. Entente de principe

5.1 Présentation du contexte politique et économique

Mathieu Poulin-Lamarre explique le contexte politique et économique dans lequel s'est déroulée la négociation.

Depuis l'automne 2018, des consultations avaient eu lieu. Jusqu'à l'été dernier, un processus de négociation était en cours. L'entente n'a pas pu être présentée avant cette date, étant donné que des points étaient problématiques lors de l'écriture de l'entente.

La négociation avait commencé dans un contexte budgétaire très positif. La pandémie a toutefois complètement changé le contexte budgétaire.

Au Cégep de Sherbrooke, une mobilisation a été possible, ce qui a toutefois été beaucoup plus difficile dans d'autres cégeps étant donné l'enseignement à distance et les difficultés liées à la pandémie.

Une grève a eu lieu pendant 2 jours en mai et une journée en juin. À Sherbrooke, ces journées ont été parmi les plus réussies comparativement à ailleurs dans le réseau.

Le manque de mobilisation dans le réseau et les débats présents lors des discussions ont donné lieu à la présentation actuelle de cette entente de principe, qui est décevante à certains niveaux malgré des gains. Certaines demandes concernant les précaires, le calcul de la CI et la formation à distance n'ont pas été entendues. Il n'y a pas de grands reculs dans cette entente toutefois.

La convention sera échuë en 2023, donc la mobilisation devra reprendre bientôt pour cette prochaine négociation. L'exécutif recommandera donc l'adoption de l'entente étant donné le contexte de mobilisation difficile actuellement.

5.2 Présentation de la table centrale

Julie Dionne explique la table centrale. L'essentiel de l'information a été présenté dans le QLP.

Les hausses ne permettent pas de compenser l'inflation en totalité. Toutefois, la volonté était de compenser les bas salariés. Le salaire d'entrée dans la profession est donc augmenté.

Il est également question du rangement. Les ordres primaires et secondaires ont obtenu le rangement 23. Toutefois, le rangement des enseignant.es du collégial ne sera pas augmenté étant donné qu'il ne s'agit pas d'une profession à prédominance féminine. Il devrait toutefois y avoir une clause remorque afin que les enseignants du collégial ne gagnent pas moins qu'eux.

- Une question est posée par un membre au sujet des clauses remorques liées à l'inflation.

5.3 Présentation de la table sectorielle

Jean-Luc Filion explique certaines modifications liées aux interprétations et aux définitions.

Steve McKay présente les aspects liés à l'organisation du travail (comité de programmes).

Jean-Christophe Dominique traite des points liés à l'emploi, aux avantages sociaux et à la rémunération.

- Des questions sont posées sur la RAC, sur le délai pour se désister d'une tâche, sur les pertes de tâches pour les précaires et sur la possibilité de scinder une tâche lorsqu'un précaire est en double emploi.

Amélie Gauthier expose les points liés à la tâche d'enseignement et à son aménagement (contraintes familiales, ressources de coordination de programmes et de stages, EESH, cours multidisciplinaires et ouverture de postes, CI).

- Des questions sont posées au sujet des ETC supplémentaires liés aux coordinations et en ce qui concerne les EESH/EBP.

Steve McKay parle de l'enseignement à distance et de la liberté académique.

Evelyne Letendre expose des éléments liés à la formation continue (création d'un comité et hausse salariale).

- Des questions sont posées afin d'éclaircir le terme interronde et la modulation des taux.

Mathieu Poulin-Lamarre aborde la lettre d'intention en Soins infirmiers, lettre qui témoigne de l'intention de revoir le financement du programme et des stages en SI.

5.4 Discussion et vote sur l'entente de principe

Le président d'assemblée fait la lecture des deux recommandations qui sont présentées par l'exécutif et qui seront votées à scrutin secret.

Discussion en plénière pour entendre les commentaires et questions des membres au sujet de l'entente de principe.

- Des questions sont posées pour savoir ce qui arrive si les membres rejettent l'entente de principe.
- Des membres soulignent leur préoccupation par rapport au fait que l'entente du mois de juin n'ait pas été signée avant l'automne et que la version proposée présente des reculs par rapport à ce qui avait été annoncé en juin. Des membres soulignent également leur insatisfaction concernant ce qui est proposé aux précaires et aux professeurs d'éducation physique.
- Une question est posée au sujet des investissements dans les énergies fossiles. Il n'y a pas eu de gain à ce sujet.
- Les membres manifestent leur contentement par rapport au gain sur la liberté académique.
- Certains membres soutiennent qu'il sera difficile d'aller chercher une meilleure entente.

5.4.1 Nomination d'un directeur de scrutin et de deux scrutateurs

Résolution 205.5

« Jean-Thomas Courchesne est proposé comme directeur de scrutin et Michèle Le Risbé, David Lemelin, Jean Fradette et Josée Lange sont proposés comme scrutateurs. »

Marie-Claude Tremblay propose et Jean-Luc Filion appuie.

Adoptée à l'unanimité.

5.4.2 Recommandation 1

Résolution 205.6

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte l'entente de principe portant sur les matières de la table centrale. »

Julie Dionne propose et Steve McKay appuie.

Adoptée à la majorité

5.4.3 Recommandation 2

Résolution 205.7

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte l'entente de principe portant sur les matières sectorielles. »

Dominique Dubuc propose et Martin Fontaine appuie.

Adoptée à la majorité

5.4.4 Recommandation 3

Résolution 205.8

« Que les bulletins de vote soient détruits dans un délai de 7 jours après l'AG. »

Julie Dionne propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

6. Principes d'utilisation de l'annexe E-104.

Amélie Gauthier explique la proposition de la partie patronale concernant l'utilisation de l'annexe E-104 :

1. Être complémentaire au budget de perfectionnement actuel :

1.1 En permettant le remboursement de :

1.1.1 Formations disciplinaires qui excèdent le budget de perfectionnement

1.1.2 Perfectionnement disciplinaire ou pédagogique de groupe

1.2 En octroyant des libérations pour :

1.2.1 De la mise à jour disciplinaire (stage en entreprise, mentorat, transfert d'expertise entre enseignant.es, formations universitaires créditées en complémentarité avec les modalités prévues à la convention ou pour lesquelles une libération n'est pas prévue à la convention, etc.)

1.2.2 Favoriser l'insertion ou le développement professionnel en enseignement (MIPEC, DE, ateliers, etc.)

2- Les remboursements et libérations pourront débuter à partir de la session d'hiver 2022 pour certains besoins déjà connus ou plus urgents. Les modalités pour adresser une demande de perfectionnement en vertu de la E-104 seront communiquées sous peu par la direction.

3- La liste des dépenses associées à l'annexe E-104 sera transmise au Comité des relations de travail (CRT) à chaque session.

Amélie Gauthier présente la recommandation 4 :

- Considérant que les principes énumérés par la partie patronale en CRT le 13 octobre 2021 répondent aux objectifs de l'annexe E-104;
- Considérant que la direction entend nous donner accès aux demandes acceptées et refusées pour s'assurer que les projets répondent aux principes entendus en CRT;
- Considérant que la direction est prête à rediscuter des principes si l'usage démontre que des besoins en perfectionnement ont été mal évalués;

Proposition principale

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS adhère aux principes d'utilisation de l'annexe E-104 proposés par la direction »

Steve McKay propose et Jean-Luc Filion appuie.

Proposition d'amendement

« Il est proposé d'ajouter une précision dans la proposition : "en incluant le perfectionnement pédagogique au point 1.1.1". »

Amélie Gauthier propose et Mikhael Kowalak appuie.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Vote sur la proposition amendée : adoptée à la majorité.

Libellé de la proposition amendée

Résolution 205.9

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS adhère aux principes d'utilisation de l'annexe E-104 proposés par la direction en incluant le perfectionnement pédagogique au point 1.1.1 »

Discussion :

- Des questions sont posées au sujet du budget de perfectionnement et des modalités d'application de la proposition.
- Un membre mentionne son étonnement par rapport à ces sommes tout à coup découvertes alors que le Comité perfectionnement cherche de l'argent depuis plusieurs années pour payer des formations plus coûteuses.
- Un membre souligne qu'il faudra convenir d'une manière d'harmoniser les deux budgets des comités de perfectionnement.

7. Point d'information.

7.1 CRT

Amélie Gauthier mentionne l'envoi d'un QLP dans les dernières semaines mentionnant l'information présentée ce soir.

Elle aborde la sous-emploi et la satisfaction par rapport à l'entente qui a été convenue avec la direction afin d'utiliser les ressources. La ressource sera envoyée en priorité au volet 1. Le travail fait avant la perte de stagiaires au recensement sera compensé. En janvier, un état et un objectif d'utilisation des annexes seront présentés afin de s'assurer que les annexes sont utilisées avant les ressources de la sous-emploi afin de planifier l'utilisation du résiduel.

- Une question est posée pour savoir pourquoi le nombre d'étudiants par groupe augmente malgré la sous-emploi. Il est suggéré d'apporter cette question en CRT.

Amélie Gauthier traite de la question des ressources liées au EESH. La direction avait annoncé que des ressources restantes pourraient être utilisées pour les EESH à l'hiver 2022. Un appel de projets avait été lancé pour la session d'hiver. Toutefois, les ressources sont beaucoup moins grandes que prévu. Le comité s'est donc penché sur les projets qui seraient clos à la fin de la session d'hiver et qui s'adressaient directement aux étudiants. Certains projets ont plutôt été envoyés dans l'annexe S-119.

- Une question est posée afin de savoir si la situation risque de se reproduire dans les prochaines sessions.
- Une distinction est apportée concernant la différence entre les EESH et les EBP (autochtones, allophones, étudiants parents, etc.).
- Un membre exprime sa frustration par rapport à tout le travail qui a été fait pour rien dans plusieurs départements en lien avec cet appel de projets. Il souligne que cette situation ne favorisera pas la collaboration des enseignant.es à l'avenir par rapport à ce genre de projet.
- Des membres soulignent qu'il serait intéressant de réévaluer les projets déjà en place actuellement et qui sont payés par l'enveloppe EESH.
- Le travail des membres de l'exécutif dans un délai très court est souligné.

7.2 Modalités des réunions

Jean-Luc Filion mentionne que certains membres de l'assemblée ont contacté l'exécutif afin de savoir pourquoi les AG étaient en présence cet automne. Il précise que les mesures sanitaires n'imposaient plus de faire les AG à distance et que le SPECS prévoit des AG en présence habituellement. Il souligne qu'il faudrait avoir une discussion sur les modalités des AG puisque certains membres préféreraient peut-être les faire à distance. Ce point sera apporté lors d'une AG en janvier.

8. Élections

8.1 Nomination d'un.e président.e d'élections et d'un.e secrétaire d'élections.

Résolution 205.10

Le vote est demandé sur la proposition ainsi amendée :

« Yves Lafond est proposé comme président d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. Jean-Thomas Courchesne est proposé comme directeur de scrutin et Mathieu Deschamps et Noémie Darveau sont proposés comme scrutateurs. »

Noémi Roy propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Comité de surveillance (Syndical – 01) - Mandat d'un an

Ouverture de la période de mise en nomination

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination

9. Divers

9.1 Comité Femmes

Amélie Gauthier demande aux femmes de l'assemblée de se proposer pour s'ajouter au comité.

9.2 Comité Précarité

Mathieu Poulin-Lamarre souligne que le comité a été moins actif depuis quelques années et mentionne la volonté de le réactiver. Mardi prochain (16 novembre), à 12h30, une rencontre du Comité précarité aura lieu. Les membres intéressés peuvent se rendre devant le local du SPECS.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 205.11

« *L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 20h57. »*

Jean-Luc Filion propose et Michèle Le Risbé appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Yves Lafond, présidence d'assemblée

Julie Dionne, présidente

Evelyne Letendre, secrétaire